

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

FinTech

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: FinTech, 2016 - 2017*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Geld, Wahrung und Kredit	1
Banken	1

Abkürzungsverzeichnis

EFD	Eidgenössisches Finanzdepartement
BankV	Verordnung über die Banken und Sparkassen

DFF	Département fédéral des finances
OB	Ordonnance sur les banques et les caisses d'épargne

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Geld, Wahrung und Kredit

Banken

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 02.11.2016
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil federal charge le Departement federal des finances (DFF) de dessiner un projet pour alleger les entraves reglementaires pour les **entreprises actives dans les technologies financieres innovantes (FinTech)**. Le Conseil federal souhaite ainsi ne pas rater le tournant de la transformation numerique du secteur financier. Ce projet doit favoriser la qualite et la competitivite de la place financiere helvetique. Le Conseil federal a defini trois axes prioritaires. Premierement, afin de soutenir les prestataires de financement participatifs, un delai de 60 jours est fixe pour la detention d'avoirs sur un compte. Deuxiemement, le Conseil federal souhaite la creation d'un espace favorisant l'innovation, isole des freins reglementaires lourds. Troisiemement, une licence specifique pour les entreprises FinTech, delivree par l'Autorite federale de surveillance des marches financiers (FINMA), est prevue. ¹

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 05.07.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Les mutations structurelles induites par la numerisation, et plus particulierement les technologies financieres (FinTech), modifient le puzzle de la legislation bancaire. Le Conseil federal a donc adopte une modification de l'Ordonnance sur les banques (OB). En effet, certaines **entreprises FinTech** offrent des services qui ne correspondent plus au cadre legal determine pour les activites bancaires traditionnelles. Par consequent, des modifications legales doivent ˆtre envisagees afin d'inclure ces entreprises dans le marche de la finance et de booster la competitivite de la place financiere helvetique. Deux modifications majeures sont prevues: la creation d'un espace d'innovation et la prolongation du delai de 7 ˆ 60 jours pour les depˆts de financement participatif. Ces allegements beneficieront aussi aux banques traditionnelles. ²

1) Communique de presse EFD/DFF; BaZ, NZZ, TA, 3.11.16; NZZ, 22.11., 30.11.16

2) Communique de presse SFI; LT, 6.7.17